

LOI N°62-26

ratifiant les décrets n°s 172/PR/MFB/DB et 62-213/PR/MFB
des 12 Avril et 11 Mai 1962 portant ouverture de crédits
supplémentaires à titre d'avance aux chapitres 304-12 et
401-01 du Budget National - Exercice 1962.-

=====

L'ASSEMBLEE NATIONALE a délibéré et adopté,

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE promulgue la loi dont la teneur suit :

Article 1er - Sont ratifiés les décrets n° 172/PR/MFT-DB et 62-213/PR-MFT
des 12 Avril et 11 Mai 1962 portant ouverture de crédits supplémentaires à
titre d'avance aux chapitres 304-12 et 401-01 du Budget National - Exercice
1962.

Article 2 - Est ratifié l'arrêté n° 869/MFT-DB du 26 Avril 1962 du Ministre
des Finances et du Travail autorisant le report sur l'exercice 1962 des
reliquats des crédits du Budget National d'Equiperment et d'Investissement
Exercice 1961.

Article 3 - Est autorisée l'annulation au Budget National - Exercice 1962
des crédits ci-après :

Chapitre	Art.	Nomenclature Budgétaire	Crédits annulés	
			Par art.	Par Chap.
304-11		FORCES ARMEES. ETAT-MAJOR ET COMPAGNIES DES PIONNIERS		
	1	Eléments permanents de rémunération	12 000 000	12 000 000
501-01		CONTRIBUTION - FONDS DE CON- COURS - REVERSEMENTS ET RIS- TOURNES		
	13	Participation éventuelle aux charges du Fonds National de Retraites	10 000 000	10 000 000
Total des crédits annulés				22 000 000

Article 4 - Les crédits ouverts par Décrets N°s 172/PR-MFT-DB et 62-213/PR-MFT-
des 12 Avril et 11 Mai 1962 sont gagés par annulations de crédits
prévues à l'article 3 de la présente loi.

Article 5 - La présente loi sera exécutée comme Loi d'Etat.-/

EMPLIATIONS :

.R.	5	D.C.	1
inistres	12	D.B.	4
résor National . .	2	A.N.D. . . .	8
.F.T.	1	J.O.R.D. . .	1
.F.	2		

Hubert MAGA